



**FAITS DIVERS**

**ASSASSINAT DE SAMUEL PATY**

# « J'ai menti » : les terribles aveux d'une adolescente

Mise en examen le 25 novembre, Z., l'élève qui avait accusé l'enseignant d'islamophobie, a avoué qu'elle n'était pas présente lors du cours sur les caricatures de « Charlie Hebdo ».

PAR JEAN-MICHEL DÉCUGIS ET JÉRÉMIE PHAM-LÉ

**C'EST UNE RÉALITÉ** aussi cruelle que révoltante : Samuel Paty est mort décapité à cause du mensonge initial et dérisoire d'une collégienne de 13 ans. Selon nos informations, Z., l'adolescente à l'origine de la polémique qui a conduit à l'assassinat de ce professeur d'histoire de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), a reconnu lors de sa garde à vue puis devant le juge antiterroriste qu'elle n'avait pas assisté au fameux cours de l'enseignant défunt sur la liberté d'expression. « Je n'étais pas là le jour des caricatures », a admis la collé-

gienne lors de sa mise en examen pour « dénonciation calomnieuse » le 25 novembre 2020.

**L'enseignant n'aurait forcé aucun élève musulman à sortir**

Ce mensonge aux conséquences tragiques s'inscrit dans un contexte familial : complexée par la réussite scolaire de sa sœur jumelle, Z. n'aurait pas osé avouer à son père les motifs réels de son exclusion – son absentéisme chronique – de la classe peu avant le drame.

Scolarisée en 4<sup>e</sup> au collège du Bois-d'Aulne, la collégienne avait accusé Samuel Paty d'avoir stigmatisé les élèves musulmans lors d'un cours

intitulé « Situation de dilemme : être ou ne pas être Charlie » et dispensé le 6 octobre. Soit dix jours avant son meurtre barbare. D'après la version mensongère de Z., l'enseignant de 47 ans leur aurait demandé de lever la main puis de sortir de la classe afin qu'il puisse montrer une caricature du prophète Mahomet nu publiée par « Charlie Hebdo ». Z. avait prétendu avoir manifesté sa réprobation contre ce soi-disant recensement confessionnel auprès du professeur, ce qui lui aurait valu une exclusion de deux jours. « Il a affirmé que je perturbais le cours et m'a dit : *Du balai* »,

avait-elle déclaré aux policiers de Conflans lors de son dépôt de plainte contre l'enseignant pour « diffusion d'image pornographique » le 8 octobre.

Sur fond d'accusations d'islamophobie au sein du collège, une polémique artificielle avait alors éclaté, relayée et amplifiée sur les réseaux sociaux par Brahim Chnina, 48 ans, le père de l'élève, et Abdelhakim Sefrioui, un militant islamiste fiché S. Jusqu'à revenir aux oreilles du futur terroriste Abdoullakh Anzorov, un jeune homme

d'Evreux (Eure) en quête d'un prétexte pour faire le djihad.

Mais après l'assassinat, les



enquêteurs de la sous-direction antiterroriste (SDAT) font une découverte troublante : interrogés, plusieurs camarades de Z. affirment qu'elle n'était pas présente lors de ce cours mais uniquement la veille à une séance liminaire lors de laquelle aucun dessin n'a été projeté. En outre, Samuel Paty n'aurait forcé aucun élève musulman à évacuer la salle ce jour-là mais proposé, au contraire avec prévenance, à ceux qui pourraient être choqués de fermer les yeux.

**Elle ne voulait pas décevoir son père, qui est « tout pour elle »**

Placée en garde à vue à la SDAT le 23 novembre, la jeune fille maintient d'abord ses accusations. Confrontée aux témoignages de ses camarades sur son absence, elle persiste : ce sont eux qui mentent. C'est seulement lors de son avant-dernière audition que l'adolescente se rétracte, emmenée sur les raisons profondes de son mensonge. Les policiers lui demandent si elle n'a pas « inventé cette histoire de caricature pour se sentir exister » aux yeux de son père, lui rappelant qu'elle est souvent « comparée » à sa jumelle, « bien plus assidue ». « Est-ce que tu n'oses pas modifier tes déclarations pour ne pas décevoir ta famille ? » insistent-ils. Et l'ado de passer aux aveux : « J'ai menti sur un truc... » Z. explique qu'elle n'a jamais vu les caricatures projetées par Samuel Paty, ni le 5 ni le 6 octobre. C'est en fait une fille de sa classe qui lui en a parlé le 7, au lendemain du cours sur la liberté d'expression auquel elle n'a pas assisté en raison de son exclusion pour absentéisme.

La jeune fille aurait délibérément menti à son père pour éviter de le décevoir. « Si je n'avais pas dit ça à mon père,

regrette Z. devant le juge antiterroriste, il n'y aurait pas eu tout ça, et ça n'aurait pas pris

cette ampleur. » L'adolescente, qui dit s'être « mise à pleurer » en apprenant la mort de son professeur, révèle avoir gardé jusqu'ici le secret sur son mensonge, y compris auprès de son père qu'elle décrit « un peu comme dans une bulle ». Z. assure néanmoins avoir été influencée par une poignée de camarades de classe pour faire croire à la conseillère principale d'éducation qu'elle avait vu les caricatures. « Du coup, j'ai été le porte-parole de toute la classe », se défend-elle. « Son mensonge était intenable, réagit l'avocate de la famille Paty, M<sup>e</sup> Virginie Le Roy. Mais je reste prudente. Ses explications me semblent légères au regard des conséquences dramatiques et de l'acharnement contre Samuel Paty. »

Après une période de cours par correspondance, Z. a repris aujourd'hui sa scolarité loin du collège du Bois-d'Aulne. Lors d'une enquête de personnalité, les éducateurs et psychologues ont noté son sentiment d'infériorité par rapport à sa sœur ainsi que son attachement fusionnel à son père, qui « est tout pour elle » : « Z. dit [...] se sentir en difficulté sur le plan scolaire, contrairement à sa sœur jumelle qui aurait de très bons résultats. Elle voit en elle un modèle auquel s'identifier. » Contacté, l'avocat de Z. refuse « que l'on fasse porter la responsabilité de cette tragédie sur le mensonge d'une gamine de 13 ans ». « C'est le comportement excessif du père qui enregistre et poste une vidéo incriminant le professeur qui conduit à cet engrenage », affirme M<sup>e</sup> Mbeko Tabula.

**« J'ai été con, stupide »**

Mis en examen pour « complicité d'assassinat terroriste » après avoir désigné Samuel Paty à la vindicte sur les réseaux sociaux, Brahim Chnina est lui aussi revenu sur sa version. Réentendu le 26 janvier, il explique, contrit, que son emportement à l'époque n'était en fait pas lié au cours de Samuel Paty. « J'ai été con, stupide, rembobine-t-il devant le juge. Je dois la vérité à cette famille-là, à M. Paty, à toute la France. [...] Quand j'ai entendu le message de ma fille, ce sont les deux jours d'exclusion qui m'ont fait mal. [...] Les caricatures, je m'en fiche. » L'homme dit avoir voulu « se comporter en bon père ». « Je n'étais pas là par rapport à la discrimination ou la caricature. Ce n'était pas mon sujet. Je regrette sincèrement l'ampleur des dégâts », affirme-t-il, déplorant n'avoir pas « vérifié l'histoire » de sa fille.

Les propos de Brahim Chnina tranchent avec la virulence de ses discours lors de sa campagne de dénigrement de Samuel Paty sur Internet, qu'il qualifiait alors de « malade à virer ». Lors de sa garde à vue en octobre, il avait même comparé l'enseignant à Hitler... : « Je n'ai pas pensé que mes messages allaient être lus par des terroristes. Je ne cherchais pas à faire du mal. J'ai du mal à imaginer que l'on en soit arrivé là, qu'on ait perdu un professeur d'histoire, que toute la société m'en veuille. » Depuis sa mise en examen, Brahim Chnina est écroué à Fresnes.



**Je n'ai pas pensé que mes messages allaient être lus par des terroristes. Je ne cherchais pas à faire du mal.**

LE PÈRE DE LA JEUNE FILLE



**Si je n'avais pas dit ça à mon père, il n'y aurait pas eu tout ça, et ça n'aurait pas pris cette ampleur**

Z. UNE COLLÉGIENNE DE 13 ANS



VILLE DE CONFLEANS-SAINT-HONORINE



L.P. ARNAUD DUMONTIER

Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), le 17 octobre 2020. Le lendemain de l'assassinat de Samuel Paty (*en médaillon*), des fleurs étaient déposées devant le collège du Bois-d'Aulne, où il enseignait.

